

(Traduction non officielle)

Annonce du Conseil de l'Investissement

No. Por 3/2564

Détermination des conditions de promotion des investissements pour les
entreprises bénéficiaires

De droits et avantages d'exonération ou réduction de l'impôt sur le revenu des
sociétés

Afin d'offrir plus de commodité à ceux qui ont reçu une promotion des investissements et de réduire la duplication de la soumission d'informations et de la livraison de documents dans le rapport annuel de performance ;

En vertu de l'article 11, de l'article 13 et de l'article 20 de la loi sur la promotion de l'investissement, B.E. 2520 (1977), Le Bureau du Conseil de l'Investissement sous l'autorité du Conseil de l'Investissement publie donc l'annonce comme suit :

1. Le Bureau stipule que les personnes promues des investissements et qui bénéficient de droits et d'avantages en matière d'exonération ou de réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés doivent produire une déclaration de revenus des sociétés ou des partenariats enregistrés (P.N.D. 50) et le formulaire de déclaration de retenue à la source (P.N.D. 1 Kor) au format électronique au Département des revenus et doit consentir à ce que le Département des revenus divulgue ou fournisse ces informations au Bureau du Conseil de l'investissement tout au long de la période de promotion. A ce titre, pour les candidatures à la promotion déposées à partir du 1er septembre 2021.
2. Pour les personnes promues des investissements qui bénéficient de droits et d'avantages en matière d'exonération ou de réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés ayant produit une déclaration de revenus des sociétés ou des partenariats enregistrés (P.N.D. 50) et le formulaire de déclaration de retenue à la source (P.N.D. 1 Kor) au format électronique au Département des revenus

et ayant consenti à ce que le Département des revenus divulgue ou fournisse ces informations au Bureau du Conseil de l'investissement, elles ne sont pas tenues de soumettre des informations sous une telle forme via le système de rapport de performance et d'avancement du projet (e-Monitoring) du Bureau.

Annoncé le 2 août 2021

Duangjai Asawachintachit

(Mme Duangjai Asawachintachit)

Secrétaire générale du Conseil de l'Investissement